



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
5.2 REGLEMENT GRAPHIQUE
Territoire communal**

1:5 000

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018



Verdi Conseil Coeur de France
Rue Jean-Baptiste Godin
60000 Beauvais

Légende

Zones

- UB : zone urbaine mixte
- UC : zone spécifique à Crécy
- UP : zone spécifique aux équipements publics
- US : zone urbaine spécifique au silo agricole
- 1AUh : zone à urbaniser à court-terme
- A : zone agricole
- As : secteur agricole dédié au silo
- N : zone naturelle et forestière
- Na : secteur naturel à vocation d'activités
- NI : secteur naturel de loisirs
- Nn : secteur naturel de protection du site Natura 2000

Prescriptions

- OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- EBC (Espace Boisé Classé) à conserver
- ER (Emplacement réservé)
- ★ Eléments du patrimoine bâti d'intérêt local à conserver (L151-19)
- Mare ou aménagement hydraulique à conserver (L151-24)
- Cours d'eau
- Sentes ou chemins à protéger (L151-38)
- Haie ou alignement d'arbres à conserver (L151-23)
- Mur de Crécy à conserver (L151-19)

